

DÉPARTEMENT
CORREZE
CANTON
TULLE
COMMUNE
TULLE

ARRÊTÉ DU MAIRE

Pôle Aménagement et cadre de vie
KM/EG

**ARRÊTÉ PORTANT NUMÉROTATION
DE CONSTRUCTIONS BÂTIES
SITUÉES RUE LOUIS DRULIOLLE**

Le Maire de la ville de TULLE,

-Vu le Code Général des collectivités Territoriales notamment ses articles L 2121-30, L 2212-1, L 2212-2, L2213-1, L2213-28 ;

- Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale d'effectuer la numérotation de constructions bâties situées rue Louis Druliolle ;

- Vu le plan ci-annexé ;

ARRÊTE

ARTICLE - 1 : Le tableau ci-dessous détermine, pour la propriété cadastrée, le nouveau numéro qui est à lire dans la colonne « nouvelle adresse »

Section Cadastrale	Ancienne adresse cadastrale	Nouvelle adresse	Type de construction
BP225 BP251	Place Albert Faucher Place Albert Faucher	2 rue Louis Druliolle	Établissement Graphique du Commissariat des Armées
BP221 BP222 BP250	Place Albert Faucher Place Albert Faucher Place Albert Faucher	4 rue Louis Druliolle	locaux professionnels

ARTICLE - 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Tulle, est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à :

- Mr le Chef de Service du Pôle Topographique,
- Mr le Directeur Régional de l'Institut National de la Statistiques,
- Mr le Directeur Départemental des Postes,
- Mr le Directeur Régional de la Télédiffusion de France, Service de la redevance,
- Mr le Directeur de la Sécurité Publique,
- Mr le Commandant de la Gendarmerie de Tulle,
- Mr le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours,
- Mr le Directeur de Greffe du Tribunal d'Instance de Tulle,
- Mr le Directeur de la Caisse Primaire d'Assurances Maladie de la Corrèze,
- Mr le Directeur Territorial Corrèze d'ENEDIS,
- Services Municipaux : Archives - Secrétariat Général - Centre Technique Municipal - Urbanisme - Plateforme Accueil - Régie Eau et Assainissement (Ville de Tulle et Tulle agglomération) - Service Sécurité Domaine Public

ARTICLE - 3 : Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Limoges par courrier ou via l'application Télérecours accessible sur le site <https://www.telerecours.fr>, dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Tulle. Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de deux mois suivant une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente, le silence de l'administration pendant le délai de deux mois valant décision implicite de rejet.

Tulle, le 29 septembre 2025

Le Maire de la Ville de Tulle,

Transmis au contrôle de légalité le :
29/09/2025

Date et références de l'accusé de réception :
29/09/2025
019-211927207-20250929-AP113_29092025-AR

The image shows a blue ink signature of Bernard COMBES written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE TULLE' at the top and 'Corrèze' at the bottom, with a central emblem featuring a sun and a building. The signature is a fluid, cursive line that loops around the stamp.

Bernard COMBES